FRC. 3152.1.
Caille FRC 15594

DISCOURS

SUR L'IMPORTANCE

DE LA PUBLICITÉ

DES

DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES,

Depuis le Conseil royal, s'il devient jamais électif, jusqu'aux conseils de Commune, inclusivement,

Prononcé devant les Amis de la Constitution à Caen, le 24 Mars 1792, l'an 4. de la liberté,

PAR A. F. CAILLE, professeur constitutionnel de Philosophie, Université de Caen, membre du club.

LE phénomene de la révolution françoise, si admiré, si redouté, tient exclusivement à la

THE NEWBERRY LIBRARY

révélation des droits du genre humain, ou, ſi l'on veut, à la chute de toutes les vieilles idoles de la frénéſie des peuples. Mais il ne ſuffit pas, chers compatriotes, de poſſéder une conquête, il la faut conſerver. Je vais eſſayer de découvrir quelque procédé analogue. Fixez, je vous conjure, votre attention, ſur l'enchaînement méthodique de principes que je me propoſe de développer.

Hobbes & d'autres auteurs non moins célebres, ont analyſé la tendance ſecrette de l'homme civil vers la domination. Le ſeul frein coercitif, quel eſt-il? Le rappel fréquent de l'homme à ſa deſtination véritable. Mais de tous les citoyens atteints du vertige de l'ambition, quels ſont ceux chez leſquels cette paſſion eſt beaucoup plus dangereuſe? Les magiſtrats ou les mandataires publics, je comprends particuliérement dans cette claſſe, le prince lui-même.

Quelle foule d'événemens concourt à établir cette vérité formidable! La Monarchie françoiſe originairement élective, devient indépendante, diviſible. D'où vient ce bouleverſement dans le élémens primordiaux du gouvernement? Qui ne ſe rappelle l'attentat homicide de Clovis, les ſuccès de Pepin, & le but des guerres entre des Princes co-aſſociés? Parlerai-je des Magiſtrats ſecondaires? Le même torrent ne les entraîne-t-il pas, ſans daigner réfléchir ſur les qualités de leur aptitude?

Je ne prétends point modérer, en aucune maniere, la deſtination des citoyens: je ne blâme que les puiſſances abuſives & les deſſeins tyranniques; c'eſt uniquement, ſous l'influence ariſtocratique des Rois, que la liberté des peuples

fut opprimée. L'hiſtoire nous les peint ordinairement, ces derniers, avec la livrée de la ſervitude, & rarement avec l'éclat de la ſouveraineté. Pourquoi cette bizarre variété ? Étudiez l'homme moral, & vous l'apprendrez. Vainement eſſayeroit-on de renverſer une pareille doctrine, par l'expoſition des différences de notre nouveau ſyſtême : il me ſuffiroit de rapprocher les événemens analogues, pour reconnoître la vanité de cette tentative : la nation françoiſe ſortant de Franconie, n'étoit-elle pas ſouveraine, & cependant n'a-t-elle pas été depuis aſſervie ? Pourquoi cette viciſſitude ? Ne tient-elle pas à la combinaiſon deſtructive des cours, au concours de l'artifice & de l'ignorance ? Redoutons, freres & concitoyens, de telles révolutions, & ſoyons autant jaloux de notre liberté que de notre exiſtence phyſique.

Ce préambule me conduit graduellement à la démonſtration d'une combinaiſon, que deux illuſtres perſonnages, *Briſſot* & *Manuel*, ont eſtimée propre à prévenir toute action nuiſible, tout concert étranger de la part des mandataires du peuple : c'eſt la publicité de leurs délibérations adminiſtratives. Je conſidérerai ſucceſſivement les effets d'un établiſſement ſemblable.

1°. Sur le corps politique & ſur ſes membres individuellement.

2°. Sur les corps adminiſtratifs quelconques.

3°. Sur les citoyens éligibles.

C'eſt une vérité garantie par l'expérience de tous les ſiécles, que l'indifférence ſpontanée ou involontaire des citoyens, ſur la deſtinée de la patrie, eſt la ſource de toutes leurs calamités. Cette lâcheté cruelle les conduit rapidement au

précipice, je veux dire la ſervitude. Penſe-t-on que le ſauvage habitant du Boſphore ſe laissât ainſi dévorer, ſi le ſanctuaire du gouvernement lui étoit ouvert? Penſe-t-on qu'il tolérât plus long-tems une conſtitution fondée ſur la bâſe de quelques caprices, ſi l'on daignoit une bonne fois lui révéler ſa ſouveraineté? Admirez l'émulation Athénienne! Avec quel religieux tranſport, quel généreux enthouſiaſme, je vois les citoyens ſe raſſembler au *Pirée*, [1] ou au *théâtre Baccus*, pour y délibérer unanimement, ſur la gravité des conjonctures..... Entendez les imprécations de tout un peuple, contre le républicain égoïſte.... Tranſportez-vous, par la penſée, dans cette Rome antique, le foyer du génie, la patrie de *Quintius* & de *Scévola*, le temple de la haine & de toutes les fureurs civiles, &c.... Quel concours tumultuaire de citoyens! Quelle énergie ils reçoivent, ſelon les variations inattendues du gouvernement, ou les réſiſtances militaires d'Annibal, de Mitridate, de Porſenna, &c.! Avec quel ſcrupuleux diſcernement ils analyſent le caractere de leurs conſuls, de leurs dictateurs, &c. C'eſt ainſi que le peuple romain apprend à connoître ſes tyrans ou ſes bienfaiteurs, & à récompenſer, par le ſigne de l'approbation, les ſentinelles vigilantes de ſa liberté.. De là l'eſſor des ambitions tutélaires: l'un s'expoſe aux fatigues du gouvernement; l'autre aux exercices périlleux de la guerre; l'eſpoir de concentrer, un jour, ſur ſoi, l'admiration univerſelle, généraliſe l'enthouſiaſme: l'émulation de vaincre, quelque ſoit la carriere,

---

[1] Port d'Athênes très-renommé, capable de contenir 400 Navires.

conduit ainſi progreſſivement la république, au plus haut dégré de gloire & de béatitude.

Chers compatriotes, vous jouiſſez de toutes les prérogatives de la ſouveraineté : vous êtes libres & vos magiſtrats vous doivent leur exiſtence : mais votre énergie ſi juſtement admirée, ſi utilement appliquée, eût-elle jamais éclaté, ſi le temple de nos législateurs, eût été, durant les premiers orages de la révolution, ſévérement interdi aux citoyens de la capitale? Eût-on découvert autant de trames, autant de complots, & nos premiers ſénateurs euſſent-ils jamais autant multiplié les conquêtes de la raiſon?

Que conclure de cet exemple? Que l'influence néceſſaire de la publicité des opérations adminiſtratives ſur le peuple, ne peut que lui être avantageuſe : c'eſt effectivement d'elle qu'il attend le complément de ſa régénération & de ſa félicité.

Les loix nouvelles déterminent les conditions de l'éligibilité : il n'en eſt donc aucun, dans le gouvernement, qui, ayant dabord ſatisfait à cette condition, n'ait le droit d'aſpirer aux charges publiques : mais ſuffit-il d'aſpirer à une place, pour en être digne, & philoſophiquement parlant, une piece de monnoie ſupplée-t-elle le génie & les autres facultés intellectuelles? Voulez-vous que les citoyens jouiſſent avec égalité d'eſpérance, de leur droit déligibilité, faites en ſorte qu'ils reçoivent tous, à peu-près, des connoiſſances analogues. Mais comment obtenir ce bienfait, ſi vous les écartez des lieux, où ils puiſeroient néceſſairement des lumieres, ſur la correſpondance politique, ſur les diverſes attributions des corps adminiſtratifs, ſur la forme de déliberer, ſur

les modes de répartition proportionnelle pour les contributions, en un mot, sur tous les procédés, par lesquels on maintient l'équilibre d'une *commune*, d'un *district*, d'un *département*, d'un *royaume entier* ? Déjà on entrevoit dans mes idées, que je n'excepterais pas même de la publicité, le conseil royal, s'il devenoit jamais électif.

Tous les citoyens, opposera-t-on, ne sont pas doués des mêmes talens, de la même constance d'attention nécessaire pour l'intelligence & le souvenir des délibérations administratives....

Je réponds à ce frêle argument, & j'établis que véritablement l'aptitude individuelle reconnoît des différences, mais tel qui ignore, interroge, & le voilà au niveau: laissons donc les choses s'arranger d'elles mêmes, & que des variétés morales ne servent point d'obstacle à des institutions philosophiques.

Maintenant je vais examiner dans ce second paragraphe, l'influence de la publicité sur les membres des corps administratifs.

Et d'abord, quelle est la fin d'une organisation sociale? doit-elle se proposer d'assurer exclusivement, ses jouissances du trône, & de tous les mandataires correspondans ? Non, les hommes ne peuvent vouloir leur association, que pour leur bonheur, & non pour l'utilité particuliere. Ce seroit, en effet, connoître bien peu la nature & la fin des opérations de l'homme individuel, que de penser qu'elle soit capable d'un sacrifice autant absurde qu'idéal, . . . puisque le but de la société n'est autre que la béatitude des membres dont elle se compose; il suit, qu'il n'est dans l'état aucun établissement politique, aucune magistrature qui puisse contrarier ce but. La conduite des manda-

taires du peuple pourroit-elle jamais ceſſer de préſenter une ſemblable conformité ?

Or, d'après ce raiſonnement, les adminiſtrations populaires pourroient-elles juſtement redouter une publicité auſſi généralement réclamée ? Et d'ailleurs, la loi qui la conſacreroit, pourroit-elle jamais être éludée par l'obſtacle de quelques convenances ?... Vous délibérez ſur les intérêts nationaux, & vous craignez l'aſpect du peuple !!! Ou vous êtes ſon ennemi, ou le protecteur de ſes droits.... Ou vous méritez votre emploi par des talens, ou votre deſtination demandoit une attribution étrangere.... Quoi ! refuſer au peuple le bonheur de vous applaudir, ou de garantir l'exercice de ſa liberté, par la reſſource des précautions antérieures ! Quoi ! lui laiſſer ignorer l'aptitude de ſes mandataires, les uns ſuperficiels & ambitieux, les autres laborieux & modeſtes !!! En vérité, c'eſt refuſer bien cruellement la perfection du gouvernement, que de croire que les délibérations municipales, directoriales & miniſtérielles, demandent les ténébres de la nuit..... Un peuple régénéré doit-il encore tenir à l'iniquité des anciennes coutumes ? Ignoreroit-il que c'eſt excluſivement à l'impénétrabilité des cours, à la vénalité ſecrette, aux intelligences odieuſement concertées, qu'il dut autrefois ſon ignorance & ſes erreurs, ſa captivité, ſes allarmes, & le fléau des guerres homicides ?

Il exiſte dans l'état une magiſtrature toujours ennemie de ſa tranquillité. Je parle de la royauté, dont l'exercice, rarement tutélaire, mérite toutes les fatigues de la ſurveillance.... Que penſer de ce conſeil monarchique, dont la politique myſtérieuſe a failli d'être pluſieurs fois

l'écueil de la liberté ? Certes, n'a-t-il pas fallu tout le diſcernement du pontife célebre, dont le Calvados s'honore, pour s'être convaincu des attentats indirects de l'artificieux de Leſſart, par ſa correſpondance perfide avec l'étranger, par l'exportation homicide de nos grains, & par la combinaiſon méthodique de tous les germes de diſcorde univerſelle ?

Qu'à l'époque ſalutaire où l'Aſſemblée conſtituante déclara la publicité de ſes opérations législatives, contre les vaines tentatives d'une minorité *foible*, *ſuperſtitieuſe*, *idolâtre*, toutes les autorités ſecondaires, frappées de ce premier trait d'humanité & de philoſophie, euſſent adopté cette nouveauté politique, je le demande, eut-on autant redouté la deſpotique influence du trône ? Le fanatiſme ſacerdotal & miniſtériel eût-il dévoré autant de victimes dans les contrées Avignonaiſes ? Le Roi lui-même ſe ſeroit-il ſouillé d'un parjure, & la nation Françoiſe eût-elle été de nouveau expoſée au fléau d'une guerre incendiaire ? Les fragiles puiſſances de l'Europe euſſent-elles jamais conçu le téméraire projet de nous attaquer ? En un mot, dans les départemens du midi, le ſoulevement ſeroit-il aujourd'hui auſſi univerſel ?

Conçoit-on même avec la publicité des opérations adminiſtratives, la poſſibilité d'une exportation de grains, d'une négligence artificieuſe de la part du mandataire ? Car de quel œil le peuple verroit-il l'indifférence homicide ou le concert frauduleux ? De quel foule de répréſentations n'accableroit-il pas ſes officiers, & ceux-ci ne ſeroient-ils pas enfin contraints de céder ? .... Mais ce ſeroit l'indice d'un eſprit bien crédule,

que de soupçonner de pareils évenements... La seule présence du peuple n'est-elle pas éloquente, victorieuse, & tout, jusqu'à son silence n'est-il pas expressif ?

Que de complôts bizarres cette précaution feroit avorter ! Que d'hypocrites impuissants ! Mais quel puissant aiguillon contre l'administrateur oisif, tiéde, obligé de sacrifier une bonne fois à l'intelligence des loix & au but de ses fonctions, les instans pernicieusement destinés aux jouissances factices ! Combien alors il brigueroit le désirable honneur de mériter cette renommée, qui conduit aux premieres charges du gouvernement !

Dira-t-on que la présence du peuple peut entraver l'action des pouvoirs ? Prétexte vain : le public assiste tous les jours aux séances des tribunaux ; il s'instruit paisiblement par la lutte des défenseurs officieux ; il attend respectueusement le dénouement, & laisse librement agir les magistrats civils. Il suffit donc d'une police extérieure, pour étouffer le murmure & maintenir le calme.

Le partisan de la majesté monarchique oseroit-il établir qu'il seroit dangereux de montrer le prince trop fréquemment au peuple, parce que les objets perdant ordinairement de leur valeur, par le spectacle habituel, celui-là perdroit bientôt l'ascendant nécessaire qu'il semble tenir d'une certaine invisibilité.

Je dois cet aveu : les despotes ont toujours connu l'art ignominieux d'interposer des barrieres. Le moindre rapprochement, fatal à ces idoles, eut bientôt varié les sentimens & les opinions. Le magicien déifié par l'artifice, redoute l'éclat du jour, & se dérobe aux regards avides, par

l'obſtacle d'une diſtance combinée. Tel fut autrefois la politique frauduleuſe de quelques empereurs romains, *Héliogabale & Caligula* (1) Telle eſt encore, de nos jours, la reſſource caduque de quelques princes *d'Aſie*, & généralement de tous les bouchers couronnés.

Non, le Roi françois ne ceſſera d'être reſpectable, quelque ſoit ſa poſition journaliere, lorſqu'il donnera à toutes les magiſtratures, l'impulſion la plus active & la plus énergique

Ce ſeroit bien là le lieu de rappeller les noms chéris des illuſtres empereurs, dont le gouvernement public fut reſpecté & long-tems regretté par les Romains. On les voyoit tous les jours ſans pompe, ſans licteurs: en étoient-ils pour cela moins adorés du peuple?..... Pourquoi Louis XVI réſiſteroit-il plus long-tems à la tentation d'imiter de pareils modeles? Préféreroit-il encore le deshonneur d'une tyrannie ſecrette à la gloire d'une adminiſtration loyale, mais publique?.... Qu'il apprenne que la majeſté des princes ne fut jamais fondée ſur leur inviſibilité. C'eſt ce dédain qui combina perpétuellement la crainte avec la haîne des peuples: ce ſont les généreuſes fatigues, les utiles ſacrifices, le déſintéreſſement & l'économie des Rois, qui conſtituent leur véritable majeſté.....

Je paſſe au troiſiéme article.

Je le diſois ci-devant, pour mériter un emploi, il ne ſuffit point d'offrir à la patrie une piece de monnoye, il faut encore des talens diſtingués. Combien d'éligibles téméraires, corrigés, modifiés par la loi ſage de la publicité? Com-

(1) Voyez Suetone, Lampride, Hérodian.

ment, en effet, pouvoir ambitionner une charge qui demande fréquemment, des délibérations verbales publiques, & ſuppoſe antérieurement dans le magiſtrat, une foule de connoiſſances relatives, indiſpenſables? Or, n'eſt-on pas entraîné à conclure que la certitude des difficultés inévitables, pourra ſeule déterminer le citoyen éligible, aux fatigues de l'étude, de la méditation, & le péparer ainſi de loin, au bonheur d'accepter, ſans crainte, le choix de ſes compatriotes?

Je le dis à regret, combien en eſt-il, même parmi les membres du Conſeil légiſlatif, qui n'ont jamais lu les précieux livres, où la doctrine de nos devoirs eſt écrite en lettres immortelles, auxquels ſont parfaitement inconnus les oracles du philoſophe de Geneve! Combien en eſt-il qui ont peu cultivé la plus belle faculté de l'entendement, l'attention, ſource de la mémoire & mere du génie! Combien en découvriroit-on d'étrangers aux moyens d'améliorer la condition des hommes liés par des conventions libres, ou retenus par la chaîne de l'eſclavage, à leur propre langue, faute d'en avoir étudié le méchaniſme, d'en avoir évalué les termes par la définition! Combien, en un mot, dans le ſtyle bas, Groteſque rappelle la barbarie des mœurs gauloiſes!

Eſpérons du progrès de la philoſophie, de l'aptitude des inſtituteurs nationaux, (1) de

(1) Le public ſera peut-être flatté de connoître par quels procédés, je m'efforce de ſeconder le ſuccès de la révolution. J'occupe dans le college littéraire de cette ville une place importante, dont l'exercice juſqu'ici trompeur, doit aujourd'hui puiſſamment influer ſur la deſtinée de la patrie. L'étude de l'hiſtoire, & notamment de beaucoup

leur zele à écarter toutes les doctrines que l'utilité publique n'aura pas consacrées ; espérons, je le répéte, quelque révolution salutaire dans nos habitudes sociales & domestiques..... O Patrie ! je les partage tes délicieux transports ! Elle approche l'époque fortunée, où tu posséderas dans ton sein, plus de lumieres & de vertus, plus de philosophie & de raison, que n'en renfermerent autrefois Athènes & l'Italie !!!

Freres, concitoyens, je terminerai cette dissertation déja trop longue, par le rappel de quelques vérités ultérieures.... Le soupçon garantit la durée de la liberté. Il n'est que l'être dégradé par la servitude, qui demeure indifférent sur sa destinée.... pourvu qu'il vive, peu lui importe de connoître les erreurs ou les attentats impunis du gouvernement... Quant à nous, conquérans de la liberté, il seroit imprudent de dormir, lorsque le tyran veille .. Souvenons-nous, durant tous les instans de notre vie, de la chute effréyante de la plus belle république du monde.... Vainement *Agis* (2) tente-t-il de rappeller la

---

d'œuvres philosophiques, me met heureusement à portée d'évaluer équitablement le mérite des anciennes doctrines... Je n'ai découvert dans mon emploi, que des piéges tendus à la crédulité... Qu'ai-je fait ? j'ai eu le courage d'anticiper sur les opérations salutaires de l'assemblée. Au lieu de présenter à mes éleves un code bizarre rempli de toutes les vanités scholastiques, j'ai livré à leur étude, à leur curiosité, le contrat social & le tableau de tous les gouvernemens de la terre. Les démonstrations rigoureuses auxquelles j'assujetis les diverses questions traitées dans cet écrit sublime, portent dans leurs esprits la conviction nécessaire. C'est ainsi que j'enchaîne à mes exercices, la patrie & toute la famille humaine.

(2) Roi de Sparte, victime de son dévouement. Voy. Lacombe, page 266.

liberté fugitive, les Lacedémoniens dégénérés, ne peuvent plus l'entendre, & le peuple le plus belliqueux, le plus moral, qu'ait admiré la Gréce fléchit & paſſe ſous une domination étrangere.

Mais puiſque tant de fléaux menacent notre indépendance, & que le pire de tous eſt la confiance illimitée, quel doit être le parti du citoyen propriétaire du ſceptre, lorſqu'il découvre, dans des établiſſemens tutélaires, des reſſources victorieuſes ? il doit les demander au plutôt.... De ce genre eſt la publicité de toutes les délibérations politiques .. Les nombreux avantages qui doivent en réſulter pour l'éducation du peuple, & la rectitude des opérations adminiſtratives, l'influence néceſſaire qu'elle doit exercer ſur l'amélioration prochaine des autres gouvernemens, pourroient-ils ne pas mériter notre réclamation unanime ?

J'aime à me perſuader qu'il ne ſera dans le royaume, aucune ſociété populaire, qui n'admire notre conduite, & ne ſeconde nos patriotiques efforts, par le concours de l'imitation.

Lecture faite du préſent Diſcours, la Société en a arrêté l'impreſſion à l'unanimité, au nombre de 700 exemplaires, & l'envoi aux Sociétés affiliées.

Signé, LOUIS CAILLE, *Préſident*.
BOURIENNE, *Sécrétaire*.

Les membres du Comité de Correſpondance.

Signés, LELARGE fils. PRIGNET. J. LE PAULMIER.

PÉTITION

INDIVIDUELLE,

Des Citoyens de la Ville de Caen, à l'Assemblée nationale.

LÉGISLATEURS,

LES magistratures civiles ne sont-elles donc instituées, que pour la classe des citoyens littérateurs ou fortunés? La majorité nationale sera-t-elle encore long-tems condamnée à fléchir sous le sceptre idéal de quelques êtres superficiels & menteurs? Les citoyens signataires de cette Adresse voient avec la plus profonde douleur, le danger de combiner l'exercice de la souveraineté avec l'ignorance. Ce funeste accord reproduiroit bientôt la servitude générale & le despotisme de la minorité. La loi tutélaire qu'ils réclament unanimement, est propre à combler l'immense intervalle que laissent après eux, les progrès de l'esprit humain, à faire cesser rapidement les inégalités morales, qui, depuis l'origine des sociétés, partagent l'espece humaine. Cette loi n'est autre que la publicité des délibérations administratives quelconques. Combien un tel établissement exerceroit la perfectibilité du peuple jusqu'alors si resserrée! Combien il seroit politique, puisqu'il concilieroit le double avantage d'accabler le magistrat de toute la pesanteur de la responsabilité, par la présence éternelle du peuple, & d'être pour le souverain, le

moyen véritable de garantir l'exercice uniforme de ſes droits par la connoiſſance pratique de ſes devoirs! Légiſlateurs, les citoyens ſouſſignés attendent de votre ſageſſe ce complément néceſſaire de régénération publique : vous êtes trop jaloux de la culture du peuple, pour négliger un ſeul inſtant l'uſage d'une reſſource ſi juſtement recommandée par un de vos collégues, ſi philoſophiquement employée par la Commune de Paris.

Vos admirateurs ſinceres.

Suivent les noms, &c.

A CAEN, de l'Imprimerie de P. CHALOPIN, imprimeur & membre de ladite Société.